



COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du 18/07/2020

L'an deux mille vingt, le dix-huit juillet, à neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de MARON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie de MARON sous la présidence de M. Gilbert BLANC, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10/07/2020

Nombre de conseillers : en exercice : 15 / présents : 12 et 11 / votants : 14

Présents : M. Gilbert BLANC, Mme Carole FRESNEAU, M. Guilhem de TARLÉ, M. Éric FRESNEAU, Mme Corinne BERNARD (jusqu'à 10h30), Mme Angélique COCLIN, Mme Claire de TARLÉ, Mme Odile GUINNEPAIN, Mme Nathalie CHERPITEL, M. Daniel PILLET, Mme Agnès PERROT, Mme Françoise ANNAVAL.

Excusés : M. Jean-Gilles LAFARCINADE (pouvoir à M. FRESNEAU), M. Aurélien VARVOU (pouvoir à M. BLANC), M. Patrick BERNARD et Mme Corinne BERNARD (à partir de 10h30, pouvoir à Mme FRESNEAU).

Secrétaire de séance : Mme Angélique COCLIN.

1 - Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 – Renouvellement de la commission communales des impôts directs

Il est rappelé que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire et de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Les commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, établit une liste de présentation des commissaires titulaires et suppléants pour la CCID, comme il suit :

- | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| - Mme Agnès Perrot, née de Saint Pol | - Mme Claire de Tarlé |
| - M. Jean-Gilles Lafarcinade | - M. Patrick Bernard |
| - Mme Mauricette Lumet, née Fradet | - Mme Yvette Bauthamy, née Binault |
| - M. Didier Penot | - M. Bernard Blanchet |
| - Mme Corinne Bernard, née Cornette | - Mme Isabelle Nicolas, née Bruère |
| - M. Guillaume de Tarlé | - M. Jean-Paul Jamot |
| - Mme Angélique Coclin | - Mme Coralie Lamboley, née Riolet |
| - M. Aurélien Varvou | - M. Olivier Pinault |
| - Mme Odile Guinnepain | - Mme Rosine Genevrais, née Lanfroy |
| - M. Eric Fresneau | - M. François Reignoux |
| - Mme Françoise Annaval | - Mme Gaele Marteau, née Allard |
| - M. Daniel Pillet | - M. Yoan Moine |

3 – Règlement intérieur et contrat de location des salles communales

Il est présenté au Conseil Municipal le nouveau règlement intérieur et contrat de location des salles communales, dont les principaux changements sont :

- la mise en place d'un état des lieux initial et final pour chaque location,
- la gratuité des salles communales pour les associations locales (notifié comme limité à deux auparavant),
- la possibilité pour les personnes extérieures à la commune de louer les salles communales plus de deux jours. Pour chaque jour supplémentaire le tarif sera le suivant :
 - salle associative : 70 €
 - salle polyvalente : 35 €
- une annexe sanitaire en cas de crise sanitaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur et le contrat de location des salles communales qui entre en vigueur dès à présent.

4 – Règlement intérieur du restaurant scolaire

Il est présenté au Conseil Municipal le nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire, dont les principaux changements sont :

- la suppression des missions des agents qui concerne la fiche de poste et non le règlement intérieur,
- le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et la prise de traitement,
- les nouveaux tarifs, soit le repas enfant à 2,95 € et le repas adulte à 3,45 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du restaurant scolaire qui entrera en vigueur en septembre 2020.

5 – Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Il est présenté au Conseil Municipal le nouveau règlement intérieur de l'accueil périscolaire, dont les principaux changements sont :

- la suppression des missions des agents qui concerne la fiche de poste et non le règlement intérieur,
- le PAI (Projet d'Accueil Individualisé),
- les nouveaux tarifs, soit l'accueil du matin à 1,15 € et l'accueil du soir à 1,50 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur de l'accueil périscolaire qui entrera en vigueur en septembre 2020.

6 - Élection d'un correspondant défense

Il a été rappelé la nécessité de procéder à l'élection d'un Correspondant Défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à l'élection d'un Correspondant Défense. Est élu, à l'unanimité :

- M. Gilbert BLANC, Maire.

Mme Corinne BERNARD excusée, quitte la séance à 10h30.

7 – Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Il est rappelée que le Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés (F.A.J.D), attribué par le Département, est un dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes en s'adressant néanmoins aux personnes les plus en difficulté, ne pouvant prétendre par ailleurs à une autre prise en charge, notamment au titre du R.S.A. jeunes.

Le financement de ce fonds est assuré principalement par le Département mais également par l'ensemble des partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements et les organismes de protection sociale.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre Commune au Fonds au titre de l'année 2020 à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans, soit 51,4 jeunes identifiés sur notre territoire par le Département.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le financement au Fonds à hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans, soit 51,4 jeunes identifiés sur notre territoire, ce qui correspondant à une participation de 35,98 €.

8 – Recrutement

Suite au départ à la retraite de Mme PLISSON, un recrutement a été effectué. Une candidate a été retenue, Mme Isabelle BIGRAT, qui dispose d'une solide expérience en restauration scolaire ainsi que dans l'accueil périscolaire.

9 – Communication

- Affaire FOURE/LAROA : l'avocat de la Commune va envoyer son mémoire en réplique au tribunal administratif de Limoges. Il fera valoir que l'illégalité de la décision de préemption était due au fait que la collectivité ne démontrait pas suffisamment dans ses pièces l'effectivité de son projet de création de lotissement et non pas pour le motif d'insuffisance ou défaut d'intérêt général. La commune de Mâron est donc bien fondée à demander à ce qu'il soit considéré que l'illégalité retenue par le Juge Administratif dans sa décision du 18 octobre 2018 n'engage pas sa responsabilité.

- Un courrier pour évaluer la satisfaction des habitants sur les communications téléphoniques est en cours de préparation.

- La commune a adhéré au dispositif Voisins Vigilants qui permet d'améliorer la sécurité et la solidarité entre voisins.

- Plan Canicule : une invitation à une sensibilisation aux risques en cas de fortes chaleurs va être distribuée dans les boîtes aux lettres.

- Agenda : 18/09 : Conférence anti éolienne, animée par Fabien Bouglé à Déols

27/09 : Élections sénatoriales

02/10 : Soirée spectacle chanson française « Sweet lady »

03/10 : Conseil Municipal

17-18/10 : Fête du marron

M. Gilbert BLANC, clôture la séance du conseil à 12h15.

Le Maire,



